



ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE n°48/2026

Arrêté portant délégation de fonction et de signature à un adjoint

Le Maire de la commune de Benfeld,

Le Maire de la commune de Benfeld,

Vu l'article L. 2122-18 du Code général des collectivités territoriales, autorisant le Maire à déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs Adjointes et à des Conseillers Municipaux ;

Vu l'article L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales permettant, sauf disposition contraire dans la délibération, au Maire de subdéléguer les compétences qui lui ont été déléguées par le Conseil Municipal

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 constatant l'élection de Monsieur Jean Jacques KNOPF en qualité d'Adjoint au Maire ;

ARRETE

Article 1er : Monsieur Jean Jacques KNOPF, 5^{ème} Adjoint, est délégué à compter de son entrée en fonction, pour assurer le suivi des dossiers relatifs au cadre de vie (espaces verts, fleurissement, propreté de la voirie, forêt communale), aux travaux de voirie et dans les bâtiments, à l'urbanisme, aux relations avec les commerces sédentaires, au jumelage et à la culture alsacienne.

Article 2 : A ce titre, Monsieur Jean Jacques KNOPF pourra signer les actes relatifs aux domaines de compétences mentionnés à l'article 1.

Article 3 : La signature par Monsieur Jean Jacques KNOPF des pièces et actes cités à l'article 1 du présent arrêté devra être précédée de la formule indicative suivante « par délégation du Maire ».

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

Article 4 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés de la mairie et ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Procureur de la République,
- Monsieur le Sous-Préfet de Sélestat-Erstein,
- Monsieur le Trésorier, receveur municipal,
- Monsieur le Directeur Général des Services
- l'intéressé,

pour information ou exécution, chacun en ce qui le concerne.

Fait à BENFELD, le 24 mars 2026
Le Maire,
Jacky WOLFARTH

